



ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

38^{ème} Session, du 27 au 31 mars 2023

RAPPORT
DE LA
COMMISSION
DE L'ENSEIGNEMENT,
DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE LA FRANCOPHONIE
ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Vice-présidente : Madame Catherine LIBEAUT

Monsieur Ghassan AYOUB
Monsieur Olivier BERTIN
Monsieur Martin BIURRUN
Madame Ellen BOUVERET
Monsieur Alexandre COL
Monsieur Gérard EPELBAUM
Monsieur Frédéric CHAUVÉAU

Madame Amélie MALLET
Madame Stéphanie LE VAILLANT-
Monsieur Guillaume GROSSO
Monsieur François RALLE ANDREOLI
Monsieur Laurent RIGAUD
Monsieur Olivier SPIESSER
Madame Catya MARTIN

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

Au début de cette session, notre Commission a organisé et animé en séance plénière une belle table-ronde sur la **Francophonie** avec Marie-Christine SARAGOSSE (France Média Monde) et Yves BIGOT (TV5 Monde), deux acteurs qui agissent aux postes les plus avancés pour promouvoir notre langue.

Notre objectif était d'ouvrir une **réflexion sur le thème de la Francophonie et de la citoyenneté**, c'est-à-dire de l'implication des citoyens francophones des cinq continents dans la promotion de la langue que nous avons en partage, mais aussi des valeurs qu'elle nous permet de proposer et de diffuser dans un contexte de pluralisme des cultures francophones.

Nous parlons souvent de la Francophonie, avec un grand F, mais parfois de façon désincarnée : uniquement institutionnelle et intergouvernementale. Nous en parlons trop rarement sous l'angle d'un espace francophone qui serait à la fois linguistique, éducatif, culturel mais aussi commercial, économique et politique, c'est-à-dire peuplé de citoyens conscients et actifs, partageant la responsabilité de promouvoir leur langue commune et les valeurs partagées, nouant des relations au-delà des frontières nationales, entre leurs sociétés civiles, leurs écoles, leurs entreprises...

Dans notre rôle d'élus des Français établis hors de France, nous souhaitons ouvrir un débat et préparer des actions qui contribueront à ce que les citoyens s'approprient cet espace francophone.

Cette ronde suscitait un vif intérêt de nos collègues et du public et a été enregistrée : la vidéo est accessible par [ce lien](#).

Suite à cette table-ronde, nous avons poursuivi en Commission la réflexion sur les enjeux de la Francophonie pour les Français de l'étranger. L'échange avec des parlementaire investis sur cette question a permis de formuler des propositions en faveur d'une **nouvelle ambition de la politique française en matière de Francophonie**, notamment dans la perspective du prochain sommet de l'OIF que la France accueillera, en 2024, au Château de Villers-Cotterêts, transformé en Cité internationale de la langue française.

Avec la Direction de l'AEFE, nous avons échangé sur l'**état des lieux et les perspectives du réseau homologué de l'enseignement français à l'étranger** (EFE). Prenant acte du lancement par le MEAE de **Consultations** sur ce sujet, nous avons exprimé le souhait que **les Conseils consulaires, en formation enseignement**, puissent s'en saisir et formuler des propositions générales inspirées de l'analyse du potentiel de développement de l'enseignement français dans leurs circonscriptions consulaires mais aussi des contraintes particulières à chaque contexte géographique.

En raison des délais de conception du nouveau logiciel de gestion des bourses scolaires (Scola 2) qui ne sera opérationnel qu'en 2024, l'administration a demandé de reporter à l'année prochaine l'étude statistique sur **les bourses scolaires** que nous avions proposée en 2022. Sans attendre cette échéance, nous avons demandé à la DFAE et à l'AEFE de nous présenter un rapport pour la session d'octobre 2023, sur la base d'une série de questions déjà transmises.

Cette liste sera complétée avec **les préoccupations qu'exprimeront les CFDE en réponse au questionnaire que nous leur adresserons en juin 2023**.

La Commission a ensuite poursuivi ses travaux autour de la **nécessité d'actualiser le barème des bourses pour tenir compte de l'inflation**, d'ajuster en conséquence la dotation budgétaire allouée aux bourses scolaires mais aussi **d'aménager les modalités du financement des AESH et de leur intégration dans les équipes éducatives**. Concernant **Parcoursup**, nous avons plaidé pour la prise en compte en qualité de « boursiers » des élèves français du réseau AEFE bénéficiant de bourses scolaires à quotité partielle et plus seulement des boursiers à 100%.

Se saisissant d'une préoccupation forte des communautés éducatives relative au **harcèlement scolaire** dans le réseau AEFÉ, notre commission a recommandé de promouvoir la prévention et la lutte par des formations innovantes comme le **dispositif "Sentinelles et Référents"** déjà testé avec succès dans plusieurs établissements.

Nous avons également fait le point sur le soutien apporté aux associations FLAM (Français langue maternelle) qui s'adressent aux jeunes enfants français scolarisés dans une école non francophone.

Enfin, à la demande du Ministre Olivier BECHT, notre Commission a été amenée à réfléchir sur les conditions et les modalités d'extension du « **Pass Culture** » en faveur des jeunes Françaises et Français établis hors de France ainsi que sur la création d'un « **Pass Éducation Langue Française** » pour soutenir l'apprentissage de notre langue par nos jeunes concitoyens qui ne sont pas scolarisés dans des écoles francophones.

Sur la base de ces travaux, notre commission a formulé [huit résolutions](#) qui ont été adoptées à l'unanimité, aussi bien en Commission, qu'en séance plénière, le vendredi 31 mars 2023.

Sujet n°1 : Enseignement français à l'étranger - Situation et perspectives, questions d'actualités - courte vidéo de M. Olivier BROCHET directeur général de l'AEFE et audition de M. Jean-Paul NEGREL, directeur général adjoint de l'AEFE

En déplacement en Amérique Latine, où il participait au séminaire de rentrée des équipes de direction, Monsieur Olivier Brochet s'est adressé aux membres de notre commission par une vidéo qui peut être regardée en ligne par [ce lien](https://www.youtube.com/watch?v=AKMFblJeQP0) : <https://www.youtube.com/watch?v=AKMFblJeQP0>

Monsieur Jean-Paul Négrel et Madame Raphaëlle Dutertre ont ensuite approfondi certains sujets :

Les nouvelles sont bonnes sur le front de l'épidémie. Malheureusement, de nombreuses crises restent encore à gérer dans le réseau : Liban, Ukraine/Russie, Haïti, Sahel, Soudan,...

S'agissant de la politique d'expansion du réseau :

- L'Agence est mobilisée sur ses objectifs de développement. Le réseau compte actuellement 567 établissements, qui accueillent 390 000 élèves, avec 72 nouveaux établissements et 40 000 élèves en plus par rapport à 2018. L'agence a enregistré 80 demandes d'homologation dont 20 premières demandes. Ce rythme de développement ne permettra probablement pas d'atteindre l'objectif de doublement des effectifs à l'horizon 2030 mais pour l'AEFE, la fixation de cet objectif a eu le mérite de conduire l'Agence à se mettre en ordre de marche et à « changer de logiciel ». L'AEFE a récemment présenté une feuille de route au MEAE, alimentée par les réflexions menées au niveau des ambassades dans le cadre de l'actualisation des plans éducation, pays par pays.

- À l'Agence et au MEAE, ce n'est pas l'obsession du chiffre qui motive. L'attention est surtout portée aux conditions de cette expansion, avec une priorité donnée à la qualité éducative et à l'attractivité du réseau : la croissance ne doit pas se faire au détriment de la qualité du projet pédagogique.

- Sur ce point, Monsieur Négrel indique que la préoccupation des familles porte de plus en plus sur la sécurité de leurs enfants, au sens large du terme et ce thème doit faire l'objet d'une attention toute particulière, ce qui sera une force du réseau.

Les instituts régionaux de formation (IRF) : recrutement des enseignants et renforcement des compétences sont au cœur des réflexions dans le réseau.

Depuis janvier 2023, les 16 IRF fonctionnent de manière autonome, dans leur nouveau cadre juridique et comptable en tant qu'établissements en gestion directe distincts des lycées qui assuraient antérieurement la mutualisation de la formation continue.

Ils s'adressent à tous types d'enseignants. Ils construisent des plans régionaux de formation, adaptés au personnel local, plus ambitieux que par le passé.

L'AEFE propose désormais des parcours de professionnalisation pour tous les néo-recrutés du réseau depuis 2021 avec des possibilités à l'étude de certification professionnelle et d'autres formes de certification et de valorisation des formations reçues en IRF.

Pour ce qui concerne les besoins d'investissements immobiliers pour le prochain SPSI (Schéma pluriannuel de stratégie immobilière), l'AEFE reste dans l'incapacité d'emprunter pour la rénovation des EGD (besoins estimés à 100M sur 5 ans). Afin de pouvoir étaler la charge du financement sur plusieurs années et d'éviter de trop fortes augmentations des frais de scolarité, l'AEFE souhaite sortir de cette liste mais accuse toujours une fin de non-recevoir de Bercy. Une volonté politique forte doit exister pour faire évoluer la situation. L'AEFE veut associer l'ensemble des parties prenantes à ces enjeux et évoquer la dimension environnementale.

Pour ce qui est des bourses AEFÉ, l'Agence est attentive à ce que toutes les familles en ayant besoin puissent en bénéficier. Monsieur Brochet est conscient qu'il faudra peut-être que l'enveloppe soit revue à la hausse en juin selon les besoins identifiés.

Enfin, l'AEFE continue à être un formidable lieu de rencontres. En témoignent la reprise des grands projets tels que ceux de l'Orchestre des lycées français du monde qui s'est produit à Vienne en mars ou encore des Jeux internationaux de la jeunesse qui auront lieu à Pau en juin.

Quant aux états généraux de l'EFE, Monsieur Négrel laisse au Ministère le soin de préciser ses modalités.

Après débats internes sur ce dernier sujet, notre Commission considère que conformément à la loi de 2013 créant les Conseils consulaires et prévoyant qu'ils peuvent être consultés sur tout sujet concernant la vie des Français établis dans la circonscription et notamment sur les questions scolaires, les Conseils consulaires en formation « enseignement » constituent l'instance la plus appropriée pour organiser une concertation, pays par pays, sur l'état actuel de l'enseignement français et sur ses perspectives de développement.

Dans ce cadre, les « plans écoles » ou « plans enseignement français à l'étranger » à établir ou à actualiser, pays par pays, par les postes diplomatiques, devraient être portés à la connaissance des Conseils consulaires pour qu'ils puissent rendre un avis sur leur pertinence. Dans ce but, les Conseils consulaires devraient disposer des informations nécessaires à l'analyse de ces propositions.

C'est pourquoi notre Commission a élaboré et adopté à l'unanimité une résolution appelant les Conseils consulaires à se saisir de ce sujet pour contribuer aux Consultations lancées par le Ministère.

Sujet n°2 : Bourses scolaires - Questions sur le fonctionnement du dispositif actuel – Audition de M. Laurent SISTI, AEFÉ.

Les bilans définitifs présentés à la CNB2 en décembre 2022 pour l'Année scolaire 2021/2022-3 montrent des chiffres relativement stables.

L'Enveloppe de référence reflète la forte baisse des taux de change et des IPPA. Le montant des enveloppes limitatives après dialogue de gestion couvre les besoins.

Pour les frais de scolarité du Rythme Nord, Monsieur SISTI nous rappelle que toute augmentation supérieure au taux de l'inflation doit faire l'objet d'une note explicative visée par le COCAC. Le Plafonnement de certains tarifs notamment aux USA laisse potentiellement un reste à charge pour les familles boursières de plus en plus lourd. Pour le Rythme Sud, la moyenne des frais de scolarité a augmenté de 21,59%, en raison de la forte variation des monnaies de la zone.

Les demandes de dérogations pour classes non homologuées ne sont recevables que pour les enseignements sur programmes français, dont la moitié au moins est dispensé en Français. Il n'y a pas de dérogation pour les établissements bénéficiaire du Label « FrancEducation », qui enseignent sur la base des programmes locaux.

L'Agence rappelle les nouvelles dispositions en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2021 pour les AESH : dans la mesure où une famille française inscrite au registre des Français établis à l'étranger et dont un enfant est scolarisé dans un établissement homologué du réseau ou en statut dérogatoire, la rémunération de l'accompagnant est prise en charge à 100%. Le nombre d'AESH a ainsi doublé.

AFE - Rapport de la Commission Enseignement, Affaires culturelles, Francophonie et Audiovisuel extérieur

Pour l'année scolaire 2022/2023 présenté à la CNB de décembre 2022, la baisse des premières demandes est liée à la baisse des demandes au Liban dont le nombre a été divisé par 13. Globalement les bourses baissent entre 3 et 4%.

Afin d'avoir une meilleure lecture des chiffres, la commission demande une vision sur plusieurs années plutôt qu'à N-1 uniquement.

La répartition des élèves par type d'établissement est bien équilibrée dans le rythme nord, alors que pour le rythme sud, 90 % des élèves sont scolarisés dans des établissements conventionnés. La répartition des élèves boursiers par cycle reflète la répartition du nombre d'élèves par cycle et leur taille.

Le projet de la future application SCOLA est un projet plus complexe et plus lourd qu'initialement prévu. L'objectif est la simplification de son utilisation pour les postes.

Les établissements pourront saisir leurs données (tarifs, nom, ...) dans l'application. Dans un deuxième temps, les familles auront accès à l'application à leur tour pour déposer leur pré-demande en ligne.

Certaines données non sensibles et non confidentielles (pièce d'identité, livret de famille, justificatif de domicile, ...) pourront être gardées selon RGDP.

Il n'y aura pas de relance automatique générée par le système, mais les relances seront facilitées (publipostage).

Les statistiques (exploitable sur Excel) extraites seront plus fiables et plus rapides à extraire.

La mise en production est prévue pour juin 2024 pour le rythme Sud et décembre 2024 pour le rythme Nord.

Les trop perçus par les établissements : les établissements pourront saisir directement leur consommation réelle pour faciliter les réajustements. Ces trop perçus ne seront pas remboursés à l'AEFE, mais considérés comme une avance sur un versement futur.

Plusieurs pays se sont portés volontaires pour la phase de test. Sa mise en place reste difficile.

Dans cette nouvelle application SCOLA, la reprise de données historiques remontera à l'année N-1. La consultation et la lecture de données antérieures sur l'ancien système restera possible.

La Commission de l'enseignement demandera une exploitation des données sur 10 ans pour traiter les questions qui ont déjà été soumises en 2022 à la DFAE et à l'AEFE dans la perspective de l'étude sur les bourses scolaires dont la réalisation avait été validée mais qui a été reportée à la demande de l'administration.

Dans l'attente, les travaux préparatoires seront lancés :

1. Enquête auprès des CFDE sur leurs pratiques sur les bourses scolaires par un questionnaire préparé par la Commission qui devrait être diffusé la semaine prochaine,
2. Demande de correction de la valeur du Qmin (quotient minimum) du barème des bourses, d'évaluation de la dernière augmentation du Qmax (2019, de 21 000 à 23 000 euros) et études prévisionnelles d'une nouvelle actualisation du Qmax et d'une réduction du rapport Qmin/Qmax (de 1/7 à 1/6).
3. Demande d'un rapport de la DFAE et de l'AEFE sur une série de questions préparées par la Commission en 2022 et qui sera complétée après les réponses des CFDE à l'enquête de notre commission en juin 2023.

Sujet n°3 : Prise en charge du handicap des Français à l'étranger – Audition de M. Alain TRINTIGNAC, référent handicap AEFÉ et, de M. Laurent SISTI, sous-directeur de l'aide à la scolarité à l'AEFE.

L'inclusion scolaire est un axe prioritaire de l'éducation française à l'étranger.

L'objectif est de développer des parcours d'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers et de les accompagner, ainsi que leur famille, le plus longtemps et dans les meilleures conditions possibles, Les élèves à besoins éducatifs particuliers sont :

- les élèves qui souffrent d'une maladie chronique ;
- les élèves « dys » (dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie et dyscalculie) ;
- les élèves intellectuellement précoces ;
- les élèves handicapés ;
- les élèves en grande difficulté d'apprentissage ou d'adaptation.

Les modalités de mise en œuvre des AESH :

M. Laurent SISTI rappelle que la famille fait partie intégrante de l'équipe éducative et est associée à la mise en place de l'accompagnement adapté à leur enfant. Le contrat de droit local précise les horaires d'intervention de la personne accompagnant la scolarité de l'élève en situation de handicap (ASEH) et sa rémunération.

Instructions des dossiers :

Les demandes de prise en charge AESH au bénéfice d'enfants en situation de handicap sont transmis par les postes consulaires qui ont vérifié préalablement la conformité et la complétude des dossiers avec l'aide de la fiche "Memo AESH" communiqué par l'AEFE.

Ce dossier doit comprendre les documents suivants :

- Notification de décision d'une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en cours de validité.
- Projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'année en cours renseigné et signé par tous les membres de l'équipe éducative.

Ensuite une convention d'accompagnement à la scolarité est signée par le représentant légal de l'enfant et l'AESH précise les modalités d'intervention (nombre d'heures...), cette convention est fournie par l'AEFE et l'Agence respecte toujours ce qui est demandé par les familles et l'établissement, l'agence ne va jamais réduire le nombre d'heures de prise en charge.

En outre, une convention d'autorisation de présence dans l'établissement permet de cadrer en lien avec la direction, les conditions d'exercice de l'AESH dans l'enceinte de l'établissement.

Cette convention est enfin signée. Le gestionnaire vérifie tous les documents cités précédemment pour valider le dossier et procède au calcul de l'aide accordée.

Paiement : Saisie dans le Logiciel qui n'est pas vraiment adapté ce qui entraîne des retards dans le paiement aux familles.

Le délai actuel de paiement est d'environ 1 mois ce qui met en difficulté certaines familles.

M. Sisti souligne qu'un groupe de travail au sein de l'AEFE va se réunir en avril/mai pour accélérer ce processus de paiement afin que les familles ne soient pas pénalisées.

Quelques chiffres pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 206 demandes identifiées
- 105 dossiers mis en paiement
- 19 dossiers sont instruits en attente de paiement
- 24 dossiers sont incomplets

M. Trintignac évoque un Projet en cours : avoir une « **MDPH dédiée pour les français de l'étranger** », pour parvenir à une vision harmonisée et centralisée de ces demandes. Mettre en place une structure, une cellule pour les AESH. Le problème est posé avec tous les partenaires du MEAE.

M. Alain TRINTIGNAC, IPR de l'Éducation Nationale, en détachement à l'AEFE, pilote le premier degré et est chargé du recrutement des directeurs des écoles primaires, conseillers pédagogiques, en charge de l'inclusion des élèves à besoins particuliers.

M. Trintignac rappelle l'historique de l'Observatoire des élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP).

L'AEFE a créé en 2016, avec la Mission laïque française, l'Observatoire des élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP). Cette structure, qui est une spécificité du réseau de l'enseignement français à l'étranger, a plusieurs missions :

- évaluer le niveau de maturité du projet d'école inclusive au sein du réseau.
- proposer des outils et formuler des propositions pour améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et pour diffuser les bonnes pratiques des établissements homologués.

M. Trintignac souligne que depuis 2021 quatre groupes de travail ont été formés :

- le groupe de travail « formation à l'inclusion scolaire » ;
- le groupe de travail sur les conditions d'exercice, de formation et de rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ;
- le groupe de travail « Qual inclus EFE » ;
- le groupe de travail sur les conditions d'intervention des professionnels spécialisés.
- L'AEFE a un cadre, des textes (13 août 2021).

Cette circulaire en date du 13 août 2021 élargit le périmètre d'application de la précédente (datée du 4 août 2017). En effet, celle-ci prévoyait les modalités d'accompagnement pour les élèves en situation de handicap, et exclusivement français. La nouvelle circulaire cible tous les élèves à besoins éducatifs particulier en complément des enfants en situation de handicap, en incluant tous les élèves (français et d'autres nationalités). Site AEFE

Faire de nos établissements, une école pour tous, une école inclusive. Et cela doit être intégré dans le projet d'établissement.

Objectif : faire en sorte de fonder une culture, des pratiques (cadre de préconisation) et une politique inclusive efficace qui se mettent en place dans tous les établissements du réseau.

Faire avancer l'école inclusive par la formation des personnels :

Les travaux du groupe « formation à l'inclusion scolaire » ont mené à la signature d'une **convention de partenariat** le 4 avril 2021 par les directeurs de l'AEFE et de l'INSHEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés), visant au développement des compétences professionnelles des personnels exerçant dans les établissements d'enseignement français à l'étranger en matière d'éducation inclusive.

Une meilleure inclusion des élèves par l'accompagnement des AESH

Les travaux menés par le groupe de travail sur les conditions d'exercice, de formation et de rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) a permis la création d'un **référentiel commun d'activités des accompagnants et l'extension de l'indemnisation**

AFE - Rapport de la Commission Enseignement, Affaires culturelles, Francophonie et Audiovisuel extérieur

des AESH par l'État à toutes les familles françaises ayant un enfant en situation de handicap. Jusqu'alors, l'Agence prenait en charge financièrement les AESH pour les familles françaises boursières exclusivement.

Le **dispositif est effectif depuis la rentrée scolaire 2021-2022**. Cette avancée est le résultat d'un travail mené conjointement avec les différents acteurs de l'enseignement français à l'étranger, en particulier les élus des Français de l'étranger.

Le groupe de travail « Qualinclus EFE » a produit puis diffusé un **outil d'auto-diagnostic** aux établissements, c'est la base d'une démarche qualité en matière d'inclusion scolaire.

Perspectives : **assurer l'accompagnement des équipes de direction de tous les établissements sur la prise en main de l'outil pour un pilotage d'inspiration plus inclusive**

Sujet n°4 : Francophonie - Analyses et propositions politiques pour relever les ambitions de la France dans l'espace francophone. Audition de M. Yan CHANTREL, sénateur et de M. Bruno FUCHS député.

Yan Chantrel, sénateur des Français de l'étranger, est, au Sénat, membre de la Commission de la culture, de l'éducation et de la francophonie et, en tant que président du groupe d'amitié France-Canada, il est membre de droit de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF). Au Sénat, préside un groupe d'études à ce sujet et souhaite nous y associer.

Bruno Fuchs, député de la 6e circonscription du Haut-Rhin, est membre de la Commission des affaires étrangères et secrétaire général de l'APF. Il est président du groupe d'amitié parlementaire France-Guinée-Bissau et est également membre de plusieurs autres groupes d'amitié avec des pays francophones.

Après qu'ils se sont présentés, chaque membre de notre commission s'est à son tour présenté en indiquant sa circonscription de rattachement.

Le président **Jean-Hervé Fraslin** a souligné, en introduction, l'importance de traiter les problématiques de la francophonie au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE).

Et en préambule, **Yan Chantrel** a félicité la commission pour la « qualité de son travail et de ses rapports ».

Aujourd'hui, après la France, la République Démocratique du Congo (RDC) est le pays le plus peuplé de francophones, qui représentent 42% de sa population. Viennent ensuite le Maroc, le Canada et la Belgique. A noter que, comme chacun sait, le français n'est pas l'unique langue pratiquée dans ces pays. En 2050, on estime que 85% des Francophones seraient africains.

Le français est la 3^e langue utilisée sur Internet après l'anglais et le chinois.

En 2014, Jacques Attali présentait un rapport sur « la francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable ». Il évaluait, alors, à 16% du PIB mondial la « *francophilophonie* », concept qui regroupe les pays francophones, les pays francophiles et les francophones ou francophiles du reste du monde. Cette espace favorable à la langue française détient près de 14% des réserves mondiales de ressources minières et énergétiques. Il est donc important que la France ait une vision et une ambition sur la francophonie. L'enjeu est de bâtir une aire d'interactions et de la remplir avec des réalisations concrètes.

Yan Chantrel déplore le « manque de vision » actuel. D'autant plus que notre politique culturelle et éducative est en contradiction avec notre politique de visas. Ce qui conduit un nombre toujours plus grand d'étudiants à choisir de poursuivre leurs études au Canada plutôt qu'en France.

Il serait opportun de faciliter la mise en place d'un visa francophone, véritable passeport économique et culturel, qui permettrait une meilleure circulation des hommes et des femmes et l'accroissement des interactions au sein de la zone. En définissant, bien sûr, certains critères stricts mais clairs.

Yan Chantrel estime qu'il serait également utile d'avoir un ministre de plein exercice totalement dédié à la Francophonie afin de marquer plus clairement les orientations politiques sur le sujet.

Pour **Yan Chantrel**, un sujet d'importance croissante est celui de la « *découvrabilité numérique* » des contenus en langue française sur Internet. C'est-à-dire qu'il faudrait faciliter l'accessibilité au numérique.

Il s'agit de rendre ces contenus visibles, car il y a un enjeu important de financement et de diffusion des œuvres francophones. Il y a un défi de souveraineté numérique, car toutes les grandes entreprises du numérique sont basées aux Etats-Unis. Il est important de commencer par connecter les francophones à Internet : seuls 41% d'entre eux y sont connectés. Ce qui les place loin derrière les hispanophones, arabophones et anglophones. Les enjeux des contenus culturels passent par la création de plateformes digitales capables de rivaliser avec les géants américains des technologies que sont Google, Apple, Facebook et Amazon (GAFA).

Yan Chantrel souhaite également mieux faire connaître l'APF, qui reste largement inconnue.

Bruno Fuchs commence son intervention en indiquant que plusieurs pays souhaiteraient rejoindre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'APF.

Il note cependant qu'il existe un paradoxe entre l'attractivité de la francophonie et la perte d'influence de ses instances, qui s'expliquerait peut-être par le développement du multilatéralisme.

Pour lui, l'inquiétude est de mise. Le Français est en recul dans certains pays où les jeunes générations en perdent l'usage.

Et tout comme **Yan Chantrel**, il regrette : « Il y a des discours forts, ambitieux et fondateurs, mais pas de vision ni de stratégie et pas de moyens » pour répondre aux enjeux qui évoluent.

Plus pratiquement, il faut savoir comment répondre au quotidien auquel font face les responsables politiques dans les pays francophones. Il faut se demander pourquoi un jeune souhaite apprendre le français, pourquoi il décide de poursuivre ses études dans un espace francophone et s'interroger sur ses motivations. **Bruno Fuchs** estime qu'il faut inventer le « troisième étage de la fusée » au-delà de ceux qui ont été jusqu'alors au cœur de la Francophonie : la langue, l'histoire et les principes de gouvernance. Ces derniers n'ont d'ailleurs pas eu un succès fulgurant, car peu de pays qui ont souscrit à la charte de la Francophonie en respectent effectivement les principes.

Il faut trouver des solutions aux problématiques de développement durable, de traitement des déchets, de formation, de mobilité et de travail, notamment face à la jeunesse et à la vitalité des populations francophones africaines. Il faudrait rendre plus transparent le processus des visas et travailler aux enjeux environnementaux, en collaboration avec le monde des entreprises et notamment le MEDEF et la CGPME.

Mais il faudrait agir vite, comme lors de la création de l'Europe, car les relations commerciales sont à même de créer un levier d'attractivité qui peut donner envie de Francophonie.

Bruno Fuchs suggère que l'APF travaille sur le projet de réalisation d'un corpus législatif pour l'ensemble de la francophonie. Pour mettre en place des politiques communes concernant la langue française et la francophonie économique dans tous les pays adhérents.

La Commission note la multiplicité et la complexité apparente du « millefeuille » francophone, avec l'implication à des degrés divers d'un grand nombre d'institutions françaises et francophones.

Les membres de la Commission reviennent aussi sur la diversité des pays qui interagissent avec la Francophonie. Elle pense qu'il est possible d'étendre l'influence de la Francophonie y compris dans

des pays qui ne sont pas francophones au sens strict de « maîtrise de notre langue ». Ce qui amène à une autre réflexion sur la nature plus métissée d'une Francophonie à plusieurs vitesses. En Afrique, par exemple, il faudrait « déconstruire » le message et instaurer d'autres types de relations. Il s'agirait notamment d'être plus sensible aux cultures locales.

Un conseiller s'est étonné que tous les membres de l'OIF ne font pas partie de l'APF.

Réponse : l'adhésion à l'APF n'est pas systématique. Elle repose souvent sur l'intérêt d'un petit groupe de parlementaires francophones du pays concerné qui en ont fait la demande.

La situation des étudiants francophones est paradoxale. Par exemple, au Canada, l'étudiant auquel on refuse un visa reçoit une explication claire. En France, la perception est celle de l'arbitraire, d'autant que l'étudiant peut se voir notifier un refus de visa alors qu'il l'avait obtenu dans les mêmes conditions l'année précédente. Ce genre de faits est propice à réduire l'image de notre pays à celle d'un pouvoir discrétionnaire et à engendrer et nourrir le ressentiment. C'est aussi néfaste en termes d'influence et de rayonnement culturel, car ces étudiants et ces chercheurs se tournent alors vers le Canada et souvent vers des pays anglophones qui accueillent à bras ouverts les jeunes talents.

Un conseiller s'est dit préoccupé par le cas des binationaux qui souhaitent apprendre le français mais qui n'ont pas les moyens de fréquenter les écoles et les Alliances françaises ? Qu'a-t-on prévu pour eux ?

Réponse : il faut développer des initiatives telles que le programme « Français langue maternelle » (FLAM) piloté par l'Agence pour l'enseignement à l'étranger (AEFE).

La commission souhaiterait aussi avoir des informations concrètes sur la formation des professeurs de Français, la mise en valeur de la langue française et l'investissement financier de la France.

Le plurilinguisme et le baccalauréat international ont-ils une conséquence sur la baisse du niveau dans les réseaux de l'enseignement français à l'étranger ? Nous sommes parfois moqués en Afrique lorsque des représentants français prennent la parole en Anglais alors qu'ils sont en zone francophone. La vidéo a pris le pas sur l'écrit et les enjeux de la maîtrise de la langue française vont plus loin que les questions légitimes du renforcement de l'enseignement du Français à l'étranger. Il existe aussi des signaux similaires en France de cette perte de la maîtrise de notre langue sur notre propre sol.

Sur proposition d'un de ses conseillers, la Commission pourrait inviter **Fabrice Jaumont**, auteur de «*La révolution bilingue* » à témoigner. Ce chercheur et éducateur français a développé, à New York, une approche de construction de filières plurilingues dans les écoles.

Il apparaît avant tout nécessaire de définir plus clairement la notion même et la vision de ce qu'est en réalité la Francophonie.

Considérant que la France sera l'hôte en 2024 du prochain sommet de la francophonie, qui se tiendra au château de Villers-Cotterêts, siège de la future Cité internationale de la langue française, notre Commission a élaboré et adopté à l'unanimité une résolution proposant que la France relève à cette occasion les ambitions de sa politique en matière de Francophonie. Elle demande notamment que l'AFE et l'ensemble des Conseillers des Français de l'étranger soient associés aux travaux de préparation du prochain sommet de la Francophonie prévu en France en 2024.

Sujet n°5 : Santé mentale des élèves et comment lutter contre le harcèlement scolaire –

Audition de M. Rodolphe ECHARD, inspecteur d'Académie, et M. Eric VERDIER, psychologue communautaire, formateur sur le thème du harcèlement scolaire.

Au cours de la 37^{ème} Session AFE, en octobre 2022 notre Commission avait abordé le thème de la santé mentale des élèves dans les établissements scolaires du réseau AEFÉ après la crise sanitaire.

Dans notre fonction de Conseillers des Français de l'étranger dans nos circonscriptions, nous siégeons dans les Conseils d'établissements. Nous rencontrons les enseignants, les parents, les élèves, les personnels de vie scolaire, les CPE et sommes parfois témoins de troubles du comportement de nos jeunes, troubles mentaux (notamment trouble de l'attention/hyperactivité, anxiété, dépression...) qui ont eu des effets néfastes sur la santé, l'éducation, la qualité de vie de nos élèves. En octobre 2022, l'objectif de l'ouverture d'une réflexion sur cette thématique dans notre commission fut d'établir un diagnostic du climat de la santé mentale des élèves, de dresser un bilan de la période écoulée et d'établir quelles perspectives de suivi et d'amélioration de la prise en charge de ces questions à l'étranger peuvent être proposées, afin de changer le regard des acteurs et mieux les former.

En auditionnant les professionnels de santé, psychiatres et psychologues, nous avons été alertés par le climat général de la santé mentale des élèves au sein du réseau AEFÉ, ce qui nous a amenés à proposer à notre assemblée un projet de résolution : **“Bien-être pour bien apprendre”, pour un suivi approfondi des questions de santé mentale des élèves du réseau AEFÉ**, résolution votée à l'unanimité.

Six mois se sont écoulés depuis octobre et, pour cette 38^{ème} session, nous avons souhaité élargir cette thématique en traitant également **la lutte contre le harcèlement scolaire**, nouvelle priorité du Ministre de l'Éducation Nationale, M. Pap Ndiaye.

Chaque année, ce sont 700.000 le nombre d'élèves harcelés en France dans les établissements scolaires (10% des élèves) et notre réseau à l'étranger n'est pas épargné.

L'audition de **M. Rodolphe ECHARD**, inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional à la DEOF (AEFE) visait à assurer le **suivi de la résolution votée en octobre dernier** :

Suite à la résolution votée en octobre dernier par notre Assemblée, l'Agence a mené une enquête rapide auprès des établissements du réseau AEFÉ.

L'objectif est d'établir un premier état des lieux auprès des personnels de direction sur le climat scolaire et santé mentale des élèves, expression d'un ressenti en termes de bien être, se sentir en sécurité, en confiance avec les adultes. Sur 567 établissements homologués : 71 réponses (Madagascar, Liban, Portugal, Italie, ...)

4 types de questions ont été abordées dans cette enquête :

- Qualité des relations au sein de l'établissement : entre élèves, élèves/adultes, vie scolaire, parents/élèves, professeurs/parents...
- Qualité du climat scolaire : violences entre élèves et établissements, pression scolaire, santé des élèves.
- Principales préoccupations en matière de climat scolaire : harcèlement, pression scolaire...
- L'impact de la crise sanitaire : santé psychique des élèves, et le comportement scolaire des élèves et leur originalité marquée dans la durée pour un certain nombre d'élèves.

Synthèse de l'enquête :

- La qualité des relations est apaisée, bonne voire très bonne entre les élèves, entre élèves et adultes avec les parents pour 95% d'entre eux
- La qualité du climat scolaire est apaisée que l'on prenne l'entrée des violences et du harcèlement.
- La question de la pression scolaire est plus prégnante et concerne de nombreux établissements
- La préoccupation du harcèlement et du Cyber harcèlement est présente dans 2 commentaires sur 3
- Un peu plus de la moitié des établissements sont confrontés à des effets durables de la crise sanitaire en termes de scolarité et de santé (60%).

On ne peut rien exiger des établissements dans la mise en place de prévention sur ces thématiques, l'agence peut faire des préconisations mais ensuite ce sont aux établissements de proposer des formations, des initiatives sur ce thème.

Initiatives :

L'engagement des établissements n'est pas nouveau, les initiatives sont nombreuses et prennent des formes diverses, pas nécessairement innovantes mais efficaces qui ont fait leur preuve.

Des actions : quelques exemples : programme phare, ambassadeurs contre le harcèlement, dispositif "Sentinelles et Référénts"... Lors des séminaires de rentrée, l'Agence affirme sa volonté d'avoir une attention partagée sur le climat scolaire et la santé psychique des élèves en mettant l'accent sur :

- L'encouragement à la participation au Prix Non au harcèlement (45 participations)
- le déploiement des enquêtes locales de climat scolaire en lien avec la mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire
- une nouvelle enquête à prévoir
- une labélisation du programme pHARe
- Un réseau d'alerte

Audition de Monsieur Eric Verdier, psychologue communautaire, formateur sur le thème du harcèlement scolaire

Eric Verdier débute son intervention par la définition d'un psychologue communautaire

Le psychologue communautaire ne s'investit pas dans les interventions individuelles. Son action se situe davantage au niveau des interactions entre les individus et leurs milieux de vie (groupe, organisation, quartier, communauté, etc.).

« Le but de la pratique en psychologie communautaire est d'induire et d'encourager des processus de changement [...] favorisant le bien-être des individus et des communautés ». (Rapport, 2006)

Historique du dispositif "Sentinelles et Référénts :

- 2007 à 2016 : Formations-actions puis création du dispositif *Sentinelles et Référénts* en milieu scolaire -Ligue Française pour la Santé Mentale / Nombreux partenariats et financeurs
- 2017 à 2023 : Extension du dispositif à d'autres publics et environnements (milieu pénitentiaire, milieu sportif, milieu entreprises, milieu bars-tabacs, écoles primaires, université, ...).
- En 2023 :
 - - environ 400 écoles primaires/collèges/lycées
 - - 12 académies
 - - 1 établissement AEFÉ (Rome)
 - - 2 universités

Contexte :

Chaque année, ce sont 700.000 le nombre d'élèves harcelés en France dans les établissements scolaires (10% des élèves) et notre réseau à l'étranger n'est pas épargné.

Près d'un jeune sur 5 est concerné, en tant qu'acteur, par un phénomène de bouc émissaire dans les collèges et lycée. On observe chez les victimes de ces comportements des situations de grand mal-être pouvant induire échec scolaire, addictions, comportements dépressifs voire suicidaires. On constate par ailleurs un manque de formation des professionnels à la problématique des discriminations et de la violence, et un manque d'outils pour intervenir et pérenniser les actions.

Objectif du dispositif : Former la communauté éducative et les parents à agir sur les 6 racines du harcèlement.

PILERS DE NOTRE APPROCHE	LE HARCÈLEMENT SE NOURRIT ...
Associer tout adulte de l'établissement, quel que soit son rôle, sa fonction.	... du manque de communication entre eux.
Former simultanément les jeunes, les parents et les professionnels.	... de l'absence de confiance entre eux.
Prioriser la dimension humaine et l'expression des ressentis.	... de la focalisation sur les savoirs et les fonctions.
Autoriser le partage de l'intimité en sécurité	... de la peur de révéler qui on est.
Permettre à chaque personne d'être sur un pied d'égalité.	... de la verticalité et des rapports de domination.
Réparer entre victimes, auteurs et témoins, via des commissions de justice restaurative.	... des rumeurs et des blessures enkystées.

**IL NE SUFFIT PAS DE LUTTER CONTRE LES EFFETS ET SANCTIONNER
IL FAUT S'INTÉRESSER AUX CAUSES ET RÉPARER.**

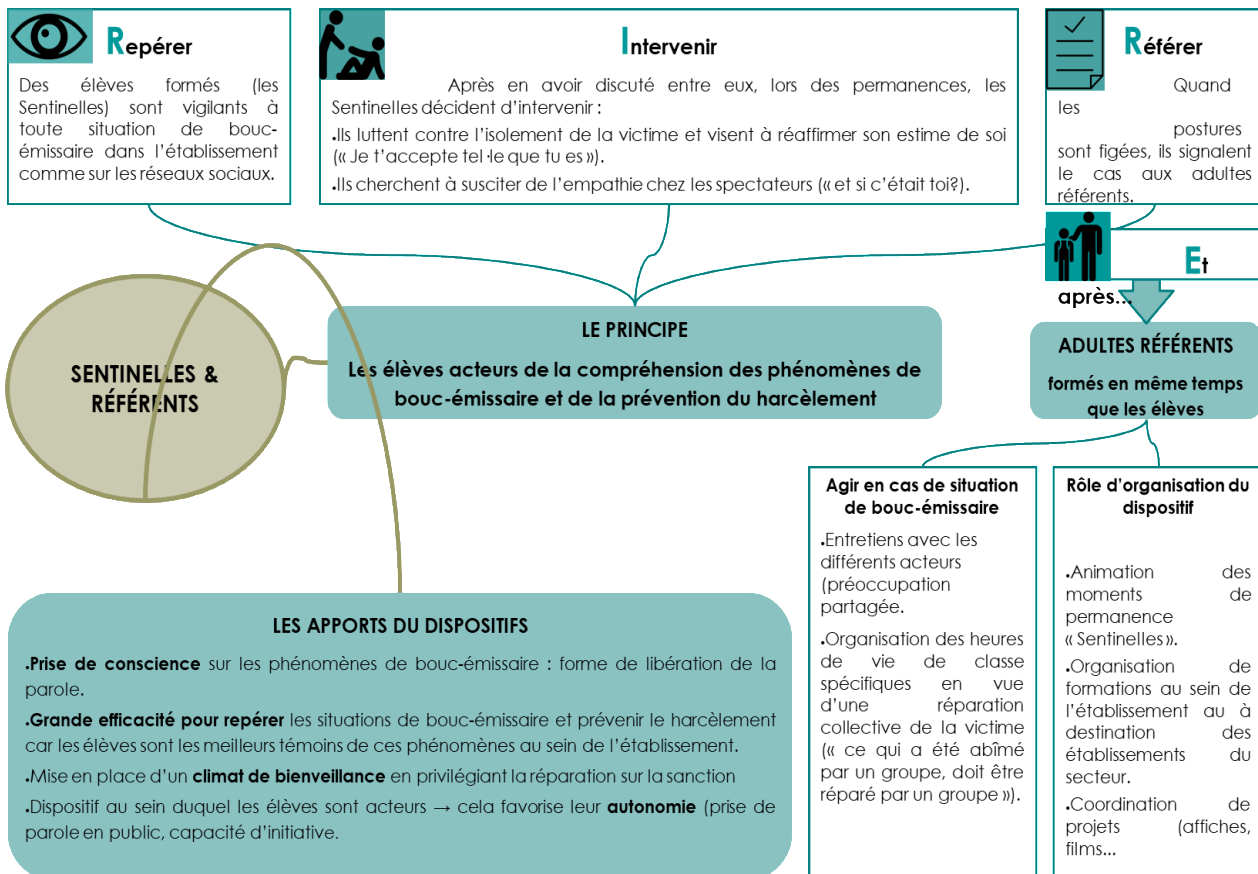
Objectifs du dispositif :

- S'intéresser aux causes en formant jeunes et adultes au phénomène de bouc émissaire
- Former jeunes et adultes pendant 4 jours à *Sentinelles et Référénts*©
- Parents et partenaires sont également formés, et la communication est coconstruite
- Des membres des autres instances sont formés prioritairement
- Les conseils de disciplines diminuent, au profit de la justice restaurative.

LE RIRE : un dispositif innovant avec un impact évalué sur le climat scolaire (voir page suivante) :

LE RIRE : un dispositif innovant avec un impact évalué sur le climat scolaire :

Le R.I.R.E



Sujet n°6 : Répertoire des associations Flam suite à la contribution de notre commission pour compléter le recensement –

Audition de Anne HENRY-WERNER, Présidente de la Fédération Flam Monde, et de Mme Valérie DRAKE, cheffe du bureau de la coopération éducative sous la Direction de l'Enseignement, de l'Orientation et de la Formation à l'AEFE.

Anne Henry-Werner, Présidente de la Fédération Flam-Monde :

La cartographie des structures Flam entreprise par notre Commission de l'Enseignement, de la Culture, de la Francophonie et des média extérieurs a permis de susciter un intérêt auprès de nos collègues Conseillers. On remarque que le dispositif FLAM ainsi que son fonctionnement ne sont pas encore assez connus.

Les retours du recensement décidé à la 37^e session ne permettent pas une cartographie exhaustive mais révélatrice à plusieurs niveaux :

- des régions ne sont pas encore couvertes par le dispositif Flam
- des structures existantes ne sont pas encore répertoriées sous la bannière Flam.
- les CFDE ne connaissent pas suffisamment l'offre de Flam Monde.

Le résultat de cette enquête sera fusionné avec le répertoire existant de la Fédération Flam Monde. Ce travail est une première étape.

Actuellement, 144 structures sont recensées dans 35 pays, 13 nouvelles associations ont été créées en 2022 et 13 associations existantes ont fait une demande de subvention.

Pour une meilleure visibilité de ce dispositif FLAM, des moyens sont mis en place par la fédération Flam-Monde :

- 1- Création d'une infolettre dans le cadre d'une campagne d'information de Flam-Monde. Tous les CFDE sont invités à s'y inscrire.
- 2- Les ambassades et les consulats doivent remplir leur fonction consulaire et faire figurer les structures Flam déjà existantes sur leur site et le cas échéant, doivent informer sur la possibilité de la création d'une structure et inviter les structures isolées à rejoindre la fédération Flam Monde.
- 3- Un travail d'approche en téléphonant ou en écrivant aux structures qui fonctionnent sur le modèle des FLAM est engagé par Flam Monde.

On sait que le réseau Flam est soutenu par l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger/ AEFE et qu'il s'adresse à tous les enfants français. Par conséquent, soutenir le dispositif Flam fait partie de la mission consulaire et de celle des CAFE et des CFE.

Les enfants de nationalité française ne suivant pas une scolarité dans un établissement français doivent avoir la possibilité d'intégrer des cours FLAM.

On sait aussi que le français comme langue véhiculaire contribue à créer des liens et facilite un rapprochement entre les communautés francophones à l'étranger, c'est un moyen de partage de valeurs et de culture, un terreau d'échanges. Il existe des échanges inter- FLAM (Düsseldorf- San Diego par exemple)

Le fonctionnement associatif des structures offre un tarif adapté, généralement peu élevé et variable selon les associations : 150 €/ trimestre en moyenne en Europe mais aux Etats-Unis on est plus près de 750 à 1000 \$/trimestre.

La durée moyenne de participation à un enseignement FLAM et donc de cotisation couvre la plupart du temps la durée de la scolarité et s'échelonne sur 10 ans.

La mise en place du Pass Éducation Langue Française pourrait permettre au réseau Flam de bénéficier de subvention dans le financement du service d'apprentissage du français et sera une excellente entrée et ouverture tout comme il pourrait bénéficier aux Alliances, aux Instituts et au CNED.

Les Flam ont pour but de créer des communautés là où il n'y a pas ni lycée ni école française. Pendant la pandémie, un appui financier donne la possibilité d'instaurer des cours en lignes. Ce lien joue là encore un rôle très important pour la jeunesse.

Les Flam reposent sur le bénévolat et FLAM Monde travaille en partenariat avec la fédération parapluie Flam Royaume-Uni.

Valérie Drake, cheffe du bureau de la coopération éducative sous la Direction de l'Enseignement, de l'Oriantation et de la Formation à l'AEFE précise que le dispositif FLAM se met en place grâce à l'aide financière de démarrage et que le Stafe programme 151, peut être accordé pour des projets concrets selon les critères de ce dispositif. Sur ce sujet, il y a eu un webinaire « Comment monter un dossier STAFE. »

Les associations doivent être renseignées sur les dispositifs d'aide mis à disposition comme le STAFE. Aujourd'hui, d'autres subventions existent et représentent 600 000 € lors des campagnes régulières. 300 000 € ont été consacrés à la sortie de la crise sanitaire Covid et à la crise économique. 100 000 € ont été investis dans les ressources communication et vidéo de présentation.

Un label FAM et une marque sont en cours de dépose par le Ministère et seront accompagnés d'une Charte et d'un logo.

Deux vidéos en cours de finalisation appuieront une campagne de visibilité. FLAM Monde devient une véritable marque.

Le monde des associations FLAM est un monde très hétérogène où différentes approches pédagogiques ne permettent pas la mise en place d'une certification. Cette liberté est un atout. La priorité est de fédérer, de connaître le réseau même si une cohésion, grâce à une charte, un cadre dans celui-ci, reste un des objectifs prioritaires à long terme.

La formation au programme pédagogique des bénévoles, qu'ils soient enseignants ou encadrants est un gage de qualité et une garantie.

Sujet n°7 : Orientation vers l'enseignement supérieur – Le dispositif Parcoursup pour les FDE

Audition de M. Jérôme TEILLARD, Chef de projet en charge de Parcoursup au ministère de l'Enseignement supérieur, de Mme Cindy ARNAUD, chargée de projet COAS et de M. Laurent METAIS, chef du bureau des parcours des élèves et de l'orientation AEFE.

Parcoursup permet la mise en visibilité de l'offre de formation pour formuler des vœux jusqu'à fin mars. Entre avril et mai, au sein de chaque formation, une commission, constituée d'enseignants, examine chacun des dossiers, établit des classements des candidats.

Parcoursup va récupérer ces classements produits par les commissions et mettre en relation les classements proposés par les commissions, et les vœux et décisions des candidats, de manière à que chaque candidat puisse recevoir des propositions, en fonction de son rang de classement, et puisse se prononcer : "J'accepte cette proposition... Je renonce à cette proposition."

Parcoursup travaille avec l'AEFE depuis 5 ans (6^{ème} saison). Aujourd'hui, plus de 21.000 formations avec une réelle diversité (étudiant et apprentissage).

Calendrier du dispositif :

2 18 Janvier 2023 > 9 Mars 2023 > 6 Avril 2023
Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE
Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 18 JANVIER AU 9 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 9 mars 2023 : dernier jour pour formuler mes vœux.

FÉVRIER - MARS
2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

JEUDI 6 AVRIL
Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer** chacun de mes vœux.

AVRIL-MAI
Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

La France est le premier pays de destination des élèves du réseau homologué de l'enseignement français à l'étranger.

Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants -Loi ORE - et instauration du portail Parcoursup

- Reconnaissance du statut des bacheliers de l'EFE
 - Pour l'accès [aux formations universitaires non sélectives] [...], sont assimilés à des candidats résidant dans l'académie où se situe la formation pour laquelle ils présentent leur candidature :
- « Les candidats ressortissants français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne qui sont établis hors de France ;

Les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français dans un centre d'examen à l'étranger ».

Résultats 2022

BAC / 98,4 % de réussite au bac dont 85% mentions et 28% de mentions TB

PARCOURSUP / Taux de participation : **71,3%** - Taux de proposition : **95,5%**

ATTRACTIVITE / Taux global d'attractivité de l'ESF de **53,5%** dont français : 40% / étrangers : 60%

Sur les 19.535 bacheliers, 14.082 ont confirmé au moins 1 vœu en PP et 10.415 candidats ont accepté une proposition d'admission. Taux d'élèves sans proposition d'admission : 4,5%, en France 5%.

Chiffre à prendre avec précaution sachant que certains ne font qu'un seul vœu avec des écoles prestigieuses.

Où vont les bacheliers de l'AEFE ?

1. Licences à l'Université :

- Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Université de Paris 6 Cité
- Université de Lille
- Université Claude Bernard à Lyon

Domaines les plus choisis : Droit-économie-gestion / Sciences et santé

2. Ecoles de commerce :

- EDHEC Lille

3. Ecoles d'ingénieur :

- INSA Lyon

Orientation vers les pays étrangers

Top 5 des pays les plus attractifs après la France :

- **Canada:** 1000 élèves (hors élèves issus du pays)
- **Royaume-Uni:** 506 élèves (hors élèves issus du pays)
- **Etats-Unis:** 350 élèves (hors élèves issus du pays)
- **Suisse:** 330 élèves (hors élèves issus du pays)
- **Pays-Bas:** 250 élèves (hors élèves issus du pays)

Autre nouveauté : la mise en avant des formations en apprentissage sur la plateforme pour les bacheliers. Avec plus de 7.000 formations en apprentissage disponibles, il est cette année possible d'alterner des enseignements théoriques dans un centre de formation d'apprentissage et des enseignements pratiques dans une entreprise ou une administration.

Les situations sociales modestes des jeunes du réseau AEFE sont prises en compte afin de les intégrer dans les pôles boursiers destinés aux élèves scolarisés dans les lycées français et destinataires de bourses. Des adaptations spécifiques sont mises en place pour prendre en compte cette situation.

Passerelle entre système des bourses AEFE et critères sociaux (scolariser son enfant en France à l'autre bout du monde) –

Seuls ceux qui bénéficient d'un taux complet à 100% sont considérés. C'est pourquoi la commission vous propose de voter une résolution ramenant à 70% cette quotité.

Sujet n°8 : Pass Culture – Extension aux jeunes Français de l'étranger -

Audition de M. Sébastien CAVALIER, Directeur de la SAS Pass Culture.

Pass Culture en France

Contexte, objectifs et modalités

Le pass Culture s'inscrit dans le programme présidentiel. Le principe de base est que la culture participe à la construction de la personnalité du jeune, favorise sa rencontre des autres et son rapport au monde et doit être accessible pour tous. Or il existe une barrière financière qui crée une forte inégalité dans l'accès à la Culture. C'est pourquoi le principe fondamental du Pass Culture consiste à réduire cette inégalité en accordant un crédit à chaque jeune.

Un crédit de montant progressif est ainsi proposé aux jeunes pour qu'ils s'approprient le pass Culture : 20 euros pour les jeunes de 15 ans puis 30 euros par an pour les 16 et 17 ans et enfin 300 euros à 18 ans, disponibles pendant 2 ans à compter de l'ouverture du compte.

L'objectif du pass est d'intensifier et diversifier les pratiques culturelles et artistiques, sans imposer. 20 000 acteurs proposent ainsi, via une app, environ 70 millions d'offres : des produits d'appel (films phares, festivals, etc) et autres produits, parfois exclusifs, dont l'objet est de faire sortir les jeunes des sentiers battus.

L'offre est accessible par une application téléchargeable sur un smartphone connecté à un numéro téléphonique français.

L'offre est « éditorialisée » et « géo référencée » avec des orientations vers des propositions locales ou régionales en fonction de la géolocalisation du téléphone. Des parcours d'initiation, de découvertes sont proposés : par exemple pour l'achat d'un billet pour un opéra, l'offre comprend la visite du bâtiment abritant l'opéra, la rencontre d'un artiste, la présentation de l'œuvre par un musicologue, une animation autour d'un verre à l'entracte, ...

L'équipe de SAS Pass Culture effectue ainsi un travail poussé d'éditorialisation par thématique, esthétique, zone géographique qui aborde le catalogue par des chemins différents. Lors de la journée du patrimoine, certains ont pu visiter les Ministères de la Culture ou l'Assemblée Nationale et rencontrer la Ministre de la Culture ou la Présidente de l'Assemblée Nationale.

Enfin, cet outil est doublé d'un autre dispositif, cette fois-ci institutionnel, ouvert aux élèves de la 4^e jusqu'à la terminale et, à partir de 2023, depuis la 6^e. Les établissements reçoivent des enveloppes pour financer les sorties culturelles ou l'intervention d'artistes au sein de leurs établissements.

Résultats :

3 millions de jeunes résidant en France ont téléchargé l'application et l'utilisent. Il n'existe pas de condition de nationalité mais de résidence en France, ce qui permet d'être en ligne avec la réglementation européenne sur les discriminations sur la nationalité.

L'offre couvre tous les acteurs du secteur culturel du territoire, privés ou publics. Ils sont 20,000 acteurs et proposent 70 millions d'offres.

Pourquoi ça marche ? Tant l'offre que la demande sont importantes. Le montant de 300 euros à 18 ans est séduisant pour les jeunes et ils retrouvent ce qu'ils aiment (cinéma, musique/festivals), c'est à dire les produits d'appel. L'enjeu pour la SAS Pass Culture est ensuite de les faire sortir des sentiers battus et de leur faire découvrir d'autres propositions.

Pass Culture à l'étranger

Monsieur Cavalier identifie les enjeux de sa mise en place.

- L'offre et la demande : le bassin de vie, avec environ 25 000 jeunes par tranche d'âge d'un an inscrits sur les registres consulaires est modeste et éclatée sur un grand nombre de pays. Les effectifs pour les capitales les plus peuplées de jeunes français n'atteindront pas un millier. Il n'y a pas de masse critique suffisante pour assurer l'attractivité commerciale du dispositif et donc l'adaptation de l'offre des acteurs du secteur culturel.
- Cette offre est difficile à évaluer. Pour la VOD, les acteurs sont rémunérés au forfait et pourrait souscrire au pass à l'étranger. Pour le streaming, en revanche, les acteurs sont rémunérés à l'écoute, c'est à dire au volume et ont donc besoin d'une masse critique. Sur la presse, le comportement des acteurs est variable. En outre, à l'étranger, la question des droits se pose ; par exemple, Canal + n'est pas accessible dans certaines zones géographiques.
- Les contraintes juridiques doivent aussi être levées : le pass en France est rattaché à la résidence et non à la nationalité. Comment être en ligne avec la législation européenne sur la non-discrimination fondée sur la nationalité ? Peut-on traiter différemment les pays européens et ceux situés hors Europe ?
- Les risques de fraude doivent également être couverts (ex : création de faux comptes). Des organisations criminelles de Russie et Biélorussie attaquent déjà le dispositif en France qui a dû faire l'objet de mesures de protection.
- L'autorité compétente doit être choisie : consulats ou services culturels des ambassades.
- Les accords bilatéraux doivent être considérés : certains pays offrent déjà des pass Culture aux jeunes.
- Enfin, des questions techniques se posent : l'application n'est pas téléchargeable dans tous les pays à l'étranger. Une application internet pourrait être utilisée.

La commission propose une résolution encourageant d'offrir rapidement l'accès du Pass Culture pour les jeunes français de l'étranger, inscrits au Registre consulaire, pendant leurs séjours en France mais surtout l'adaptation d'une offre spécifique Pass Culture FDE favorisant l'accès à l'offre du réseau culturel français mondial. Notre Commission propose une définition du public cible et des contours de l'offre. Elle ne se prononce pas sur les contraintes juridiques et techniques qui ne sont pas de son ressort.

Sujet n°9 : Pass Education en langue française

Ce dernier sujet a été ajouté à notre programme de travail pour répondre à une demande d'avis de Monsieur Olivier BECHT, Ministre délégué chargé notamment des Français de l'étranger sur les modalités de mise en œuvre du « **Pass Education Langue Française** » qui constitue une des propositions du programme du Président de la République en faveur des jeunes français établis à l'étranger.

Nous comprenons qu'il s'agit de faciliter l'accès à l'apprentissage ou l'approfondissement ou la certification en langue française des jeunes Français qui grandissent hors de France et ne sont pas scolarisés dans le réseau des établissements homologués de l'Enseignement français à l'étranger.

Le débat interne à notre commission confirme l'intérêt de favoriser l'apprentissage de notre langue et la découverte de la culture et valeurs qu'elle véhicule par tous les jeunes Français de l'étranger. Il nous apparaît nécessaire que l'offre soit accessible depuis la petite enfance jusqu'au début de l'âge adulte pour ceux qui n'ont pas eu la chance d'apprendre à parler ou à écrire en langue française au cours de leur scolarité, soit de 3 à 25 ans, en priorité non scolarisés dans une école du réseau AEFÉ,

Nous proposons que l'accès au « pass Education Langue française » soit conditionné à l'inscription au Registre des Français établis hors de France auprès de leur consulat premier acte civique pour un citoyen français qui vit à l'étranger.

Divers fournisseurs de formation appropriée peuvent être identifiés : Fédérations FLAM, Organismes d'enseignement à distance comme le CNED ou autres éventuellement agréés, Instituts Français, Alliances françaises, Centres Culturels Français, voire enseignants particuliers sous réserve d'un dispositif de contrôle de l'effectivité de l'enseignement. L'administration centrale pourrait établir une Convention avec les têtes de réseau et déléguer l'adaptation locale aux services des Ambassades ou des Consulats.

Le principe fondamental reposerait sur un contrat à conclure entre les bénéficiaires et les fournisseurs de formation ou de certification qui prépareront les dossiers d'inscription puis les rapports de formation qu'ils présenteront aux postes diplomatiques et consulaires pour bénéficier de la contribution financière.

Les huit résolutions proposées par notre commission et soumises au vote de l'Assemblée des Français de l'étranger qui les a adoptées à l'unanimité le vendredi 31 mars 2023.

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

27 au 31 mars 2023



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°1/03.2023

Objet : Appel à la contribution des Conseils consulaires aux consultations sur l'enseignement français à l'étranger

VU la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France ;

VU le Décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres et notamment son article 7 1 C relatif à la composition du Conseil consulaire en formation « Enseignement »,

VU le lancement le 27 mars 2023, par la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères des consultations sur l'enseignement français à l'étranger en vue de la préparation d'un conseil interministériel de l'Enseignement français à l'étranger, qui devrait se tenir au début de l'été 2023.

CONSIDÉRANT

- Que les Conseils consulaires en formation « enseignement » constituent l'instance la plus appropriée pour organiser une concertation, pays par pays, sur l'état actuel de l'enseignement français et sur ses perspectives de développement,
- Que les « plans écoles » ou « plans enseignement français à l'étranger » à établir ou à actualiser, pays par pays, par les postes diplomatiques, devraient être portés à la connaissance des Conseils consulaires pour qu'ils puissent rendre un avis sur leur pertinence,
- Que les Conseils consulaires doivent disposer des informations nécessaires à l'analyse de ces propositions,

DEMANDE

- Qu'une réunion spéciale du Conseil consulaire en formation enseignement soit convoquée dans chaque circonscription consulaire en avril ou mai 2023 afin de préparer une contribution aux Consultations sur l'enseignement français à l'étranger ;
- Qu'en amont de ces réunions, soient communiquées aux membres du Conseil consulaire les informations nécessaires à l'appréciation de l'état actuel du réseau dans la circonscription, l'évolution des effectifs d'élèves, l'évolution des effectifs d'enseignants, l'évolution du coût global de la scolarité par élève dans chaque établissement en précisant la part de l'aide nette de l'AEFE financée par dotation du budget de l'Etat, celle des autres aides éventuelles et la part restant à la charge des parents, avec ou sans les bourses scolaires ;
- Qu'en amont de ces réunions soient communiquées aux membres du Conseil consulaire les informations sur les propositions des postes ou sur les initiatives publiques, associatives ou privées visant à l'ouverture, l'homologation ou la labellisation de nouveaux établissements ;

- Que les Conseils consulaires formulent un ou plusieurs avis sur ces perspectives et que ces avis soient communiqués en mai à la Commission de l'Assemblée des Français de l'étranger chargée de l'Enseignement pour qu'ils soient portés par nos représentants au sein des groupes de travail prévus dans l'organisation des consultations avant que ceux-ci rendent leurs conclusions en vue du Conseil interministériel prévu fin juin.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°2/03.2023

Objet : BOURSES SCOLAIRES

VU le Code de l'éducation nationale en ses articles L-452-2 et D534-45 à D531-51

VU l'Instruction spécifique de l'AEFE sur les bourses scolaires rythmes Nord et Sud,

CONSIDÉRANT l'augmentation des frais de scolarité accentuée par un contexte fortement inflationniste,

CONSIDÉRANT que l'indice IPPA ainsi que la contribution progressive de solidarité pénalisent les familles,

CONSIDÉRANT l'importance de l'accompagnement à la scolarité des familles françaises dans un réseau en développement,

CONSIDÉRANT que l'étude sur les bourses scolaires qui devait être lancée en décembre 2022 sur proposition de la Commission chargée de l'Enseignement a été reportée en 2024 par l'administration.

DEMANDE

1. Une correction immédiate de la valeur du Qmin mentionnée au point 2.11 des instructions à 1/7 du Qmax fixé à 23000 euros soit $Q_{min} = 3286$ euros ;
2. Une évaluation pour la session d'octobre 2023 de l'impact de l'augmentation du Qmax mise en œuvre depuis 2019 en passant de 21 KEUR à 23 KEUR ;
3. Une étude d'impact prévisionnelle, pour la session d'octobre 2023 d'une nouvelle augmentation du Qmax qui s'appliquerait pour la prochaine campagne de bourses scolaires (2024-2025) sur la base des propositions déjà avancées (25, 28 et 30 KEUR) et l'ajustement arithmétique du Qmin à 1/7 ;
4. Une étude d'impact prévisionnelle, pour la session d'octobre 2023, de l'ajustement du Qmin pour que le rapport Q_{min}/Q_{max} soit réduit à 1/6 (soit, si $Q_{max} = 30\ 000$ euros, alors $Q_{min} = 5000$ euros) ;
5. Ces évaluations doivent être :
 - a. au minimum globales (nombre d'élèves, nombre de familles, montant moyen des bourses attribuées en + dans la tranche supérieure et coût budgétaire global).
 - b. si possible par circonscription AFE ou consulaire ou pays (même données par zone)
6. un rapport de la DFAE et de l'AEFE pour la session d'octobre 2023 sur la base de la liste des questions incluses dans les termes de référence de l'étude dont le lancement était prévu en décembre 2022 et qui sera complétée en juin 2023 suite à l'enquête auprès des Conseillers des Français de l'étranger lancée par la Commission AFE chargée de l'enseignement.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°3/03.2023

Objet : POLITIQUE SCOLAIRE INCLUSIVE ET AMENAGEMENT RELATIF AU FINANCEMENT D'UN OU D'UNE AESH (ACCOMPAGNANT D'UN ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP)

VU la résolution AFE n°ENS/2/10.2022 de l'Assemblée des Français de l'étranger et la réponse communiquée ;

VU la circulaire NOR : MENE2121008C du 13 août 2021, MENJS - DGESCO A1 - 3 - MEAE - DFAE - AEFE/Mif

VU la question n°1.29 d'un CDFE, posée par le représentant de l'AFE au CA de l'AEFE, et la réponse de l'AEFE

CONSIDÉRANT que l'inclusion scolaire est un axe prioritaire de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger, animé en particulier par l'Observatoire des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers,

CONSIDÉRANT que les avancées en termes d'accompagnement des élèves EBEP et l'accès à des bourses AESH sans condition de ressources, constituent des avancées très positives pour les familles mais qu'elles nécessitent des aménagements impératifs,

CONSIDÉRANT en particulier que les remboursements se produisent avec un retard important, nécessitant que les familles avancent des sommes très importantes pour couvrir les salaires des AESH

DEMANDE

1. Que l'AEFE instruisse en priorité les dossiers AESH des familles qui sont aussi boursières AEFE ;
2. Qu'en cas de retard du versement de la bourse AESH, les familles, si elles le sollicitent, puissent obtenir le report du paiement des frais de scolarité ;
3. Que lorsqu'existe une notification pluriannuelle d'une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) soient mis en place des mécanismes qui permettent une avance par les établissements scolaires des salaires des AESH ;
4. Que l'AEFE préconise la création de pôles inclusifs d'accompagnement localisés visant à une professionnalisation et formation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail ; que les AESH soient intégrés aux équipes éducatives et pédagogiques (réunions, conseils de classe, temps de concertation) ;
5. Que soient généralisées les bonnes pratiques d'accueil et de formation des AESH en s'inspirant d'exemples comme celui du réseau AEFE Maroc pour sa zone ;
6. Que soit créée une cellule dédiée aux Français de l'Étranger dans une des MDPH en France et désigné, dans chacune des MDPH, un référent Français de l'Étranger formé aux spécificités du réseau AEFE et des Français de l'Étranger.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°4/03.2023

Objet : ACTIONS EN FAVEUR DE LA FRANCOPHONIE

VU la stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026 discutée lors de la 39e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie en décembre 2021
https://www.francophonie.org/sites/default/files/2021-12/SFN_CMF_39_10122021.pdf

VU le rapport d'information de M. Louis DUVERNOIS et Mme Claudine LEPAGE, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat en février 2017
<https://www.senat.fr/notice-rapport/2016/r16-436-notice.html>

VU le rapport « le rôle de la France dans une Francophonie dynamique » publié par le Conseil économique, social et environnemental en janvier 2018
https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_01_francophonie.pdf

VU le plan d'ensemble pour la promotion du Français et du plurilinguisme dans le monde publié par le Président de la République en mars 2018
<https://www.vie-publique.fr/discours/268490-emmanuel-macron-20032019-francophonie>

VU le rapport « la francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable » remis par Jacques Attali au Président François Hollande en août 2014
<https://www.vie-publique.fr/rapport/34251-la-francophonie-et-la-francophilie-moteurs-de-croissance-durable>

CONSIDÉRANT que la France sera l'hôte en 2024 du prochain sommet de la francophonie, qui se tiendra au château de Villers-Cotterêts, siège de la future Cité internationale de la langue française,

CONSIDÉRANT que la Francophonie réunit une communauté de plus de 321 millions de femmes et d'hommes qui ont en partage la langue française, la plus enseignée dans le monde après l'anglais,

CONSIDÉRANT que cette communauté, en forte croissance, pourrait représenter 715 millions de locuteurs en 2050 et 8% de la population mondiale,

CONSIDÉRANT que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) estime que ses 88 Etats membres représentent collectivement 16,5% du revenu brut mondial,

CONSIDÉRANT que les propositions du rapport de Jacques Attali, notamment celle visant à « Se donner comme projet de créer à terme une **Union économique francophone aussi intégrée que l'Union européenne** » (proposition n°53) ont reçu l'aval du Président de la République qui avait exprimé le souhait que « ces propositions soient mises en œuvre rapidement »,

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la France de renforcer cette communauté tant sur le plan de la langue, de la culture, de l'éducation, que sur celui de l'économie,

CONSIDÉRANT que les Français de l'étranger, qu'ils vivent dans un pays francophone ou non, sont souvent en contact étroit avec la communauté francophone, source d'échanges et d'opportunités partagées,

CONSIDÉRANT que les Français de l'étranger vivant dans des pays ou régions francophones font parfois face à des situations politiques complexes se traduisant par des tensions avec les ressortissants français, et que la francophonie peut alors constituer une opportunité de concorde et de partage autour de valeurs et d'une langue commune,

CONSIDÉRANT que les étudiants et chercheurs francophones font parfois face à des difficultés importantes pour obtenir ou renouveler le visa qui leur permettrait de poursuivre leurs études et leur recherche dans notre pays, qui peuvent les inciter à partir pour le Canada ou vers des pays anglo-saxons dont les dispositifs sont plus propices à l'attraction des jeunes talents,

CONSIDÉRANT enfin que l'offre culturelle digitale en langue française, essentielle dans un monde de plus en plus dépendant d'internet, est insuffisante et largement dépassée par les offres anglophones pilotées par les « GAFAM » américaines, ce qui pourrait rapidement réduire la Francophonie à la portion congrue,

DEMANDE

1. **Le lancement d'une réflexion autour du principe d'un « visa étude et recherche francophone »** qui, sur des critères stricts mais transparents, faciliterait les projets d'étude et de recherche des étudiants au sein de la zone francophone.
2. **L'ouverture d'une réflexion autour d'un programme de type « Erasmus francophone »** susceptible d'encourager les échanges étudiants au sein de la Francophonie.
3. **Un bilan de la mise en œuvre des propositions du rapport Attali en matière économique,** sur le chemin menant à une union économique francophone.
4. **L'association au groupe de travail en création au Sénat sur le thème de la Francophonie, y compris la découvrabilité des contenus numériques francophones,** afin d'y intégrer les vues des Français de l'étranger.
5. **L'amplification des moyens destinés aux outils français en première ligne dans le renforcement de la Francophonie,** notamment France médias monde, TV5Monde, l'Institut français et le réseau des Alliances françaises via sa Fondation.
6. **Que l'AFE et l'ensemble des Conseillers des Français de l'étranger soient associés aux travaux de préparation du prochain sommet de la Francophonie prévu en France en 2024.**

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RESOLUTION COMMISSION ENS/N°5/03.2023

Objet : SANTE MENTALE ET LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

VU la résolution ENS/7/10.2022 de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) et la réponse communiquée.

CONSIDÉRANT que chaque année, 700.000 élèves sont harcelés en France dans les établissements scolaires (10% des élèves).

CONSIDÉRANT que notre réseau à l'étranger n'est pas épargné par ce phénomène de harcèlement scolaire et que les professionnels estiment à environ 25 000 le nombre d'élèves potentiellement harcelés dans le réseau de l'AEFE,

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire a eu des répercussions néfastes sur la santé et le bien-être des enfants et adolescents,

CONSIDÉRANT que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a engagé des enquêtes et des actions appropriées à cette problématique et que celles-ci nécessitent d'être approfondies et élargies.

DEMANDE

1. Que l'AEFE mène une enquête plus large auprès de tous les établissements du réseau, des élèves, parents d'élèves, enseignants et personnel administratif sur la santé mentale des élèves, la lutte contre le harcèlement scolaire et le climat scolaire en général afin de présenter un rapport sur cette enquête lors de la session AFE d'octobre 2024,
2. Que l'AEFE amplifie la mise en œuvre du programme « pHARe » dans le réseau en impliquant la communauté éducative afin qu'elle puisse se saisir de tous les outils mis à sa disposition pour lutter contre le harcèlement.
3. Que soit impulsée une action générale de lutte contre le harcèlement scolaire avec des formations innovantes comme le dispositif "Sentinelles et Référents" à inclure dans les plans régionaux de formation (PRF) des 16 Instituts Régionaux de Formation (IRF).
4. Que tous les établissements soient invités à faire de la lutte contre le harcèlement un axe prioritaire des projets d'établissements.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RESOLUTION COMMISSION/N°6/03.2023

Objet : Prise en compte dans PARCOURSUP des boursiers AEFÉ à quotité partielle

VU la pratique de PARCOURSUP qui consiste à ne considérer comme « boursiers » que les élèves bénéficiant d'une bourse AEFÉ avec une quotité de 100%,

VU la réponse apportée par Mme la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche à la question n°04208 posée par Mme Evelyne Renaud-Garabedian, sénatrice des français établis hors de France, réponse parue au JO du Sénat le 23/02/23 confirmant cette pratique,

VU la question n°5.20 posée sur ce sujet par le représentant de l'AFE au Conseil d'administration de l'AEFE le 14 mars 2023 (Question n°5.20),

CONSIDÉRANT que seuls les élèves français à l'étranger qui bénéficient d'une quotité de bourses à 100% sont reconnus en qualité de boursiers sur Parcoursup,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre ils bénéficient de l'exonération des frais de dossier lors de leur candidature lorsque la formation choisie le prévoit et bénéficient des quotas boursiers dans les formations pour lesquels ces quotas sont appliqués,

CONSIDÉRANT que ce statut de boursier dans Parcoursup est important en termes d'égalité de chances dans l'accès aux études supérieures sélectives et pour l'obtention d'une place en internat,

CONSIDÉRANT qu'une scolarisation en France entraîne souvent pour les familles établies à l'étranger des frais qui peuvent être très importants,

DEMANDE que les élèves bénéficiant de bourses scolaires AEFÉ soient considérés par Parcoursup comme « boursiers » à partir d'une quotité de 70% au lieu de 100% actuellement.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RESOLUTION COMMISSION/N°7/03.2023

Objet : ACCES DES JEUNES FRANÇAIS DE L'ETRANGER AU « PASS CULTURE »

VU le Décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture »
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043518870>

VU l'Arrêté du 20 mai 2021 portant application du décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture »
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043518889>

VU le Compte-rendu du Conseil des Ministres du 15 février 2023 annonçant la décision d'étendre l'accès du « pass Culture » aux jeunes Français de l'étranger.

CONSIDÉRANT que le « pass Culture » permet aux jeunes âgés de 15 à 18 ans d'accéder plus facilement à la culture

CONSIDÉRANT que l'accès au « pass Culture » représente une opportunité importante d'ouverture, d'intensification et de diversification des activités culturelles,

CONSIDÉRANT que son accès doit être étendu et adapté aux jeunes Françaises et Français de l'étranger,

DEMANDE

1. Que tous les jeunes Français de l'étranger aient accès au « pass Culture » dès lors qu'ils sont inscrits au Registre des Français établis hors de France auprès de leur consulat, qu'ils soient ou non scolarisés dans une école du réseau AEFE ;
2. Qu'ils aient accès aux bénéfices du « pass Culture » lors de leurs séjours en France au même titre que les jeunes Français résidant sur le territoire français, métropolitain ou ultra marin,
3. Que soient rapidement mis en place des partenariats permettant à ces jeunes inscrits au Registre des Français établis hors de France d'utiliser le « pass Culture » ou un service équivalent spécifique, pour accéder aux activités et offres culturelles françaises à l'étranger, notamment aux Instituts français, Alliances françaises, librairies françaises, cinémas et théâtres français ou centres et académies d'art et de culture tels que la Villa Médicis à Rome ou la Villa Albertine à New York.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

38^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
27 au 31 mars 2023



RESOLUTION COMMISSION/N°8/03.2023

Objet : Création du « Pass Education Langue Française » pour les jeunes Français de l'étranger

VU la déclaration du Président de la République du 7 avril 2022 relative au « Pass Education Langue Française »

CONSIDÉRANT que le « Pass Education Langue Française » doit permettre de faciliter l'accès à l'apprentissage ou l'approfondissement ou la certification en langue française des jeunes Français établis hors de France,

DEMANDE

- Que tous les jeunes Français de l'étranger entre 3 et 25 ans aient accès au « pass Education Langue française » dès lors qu'ils sont inscrits au Registre des Français établis hors de France auprès de leur consulat et en priorité s'ils ne sont pas scolarisés dans une école du réseau AEFÉ,
- Que l'administration centrale établisse une Convention avec les fournisseurs de formation appropriée : Fédérations FLAM, Organismes d'enseignement à distance comme le CNED ou autres éventuellement agréés, Instituts Français, Alliances françaises, Centres Culturels Français,
- Que la mise en œuvre du pass Education Langue française repose sur un contrat entre les bénéficiaires et les fournisseurs de formation ou de certification qui prépareront les dossiers d'inscription et les rapports de formation et les présenteront aux postes diplomatiques et consulaires pour bénéficier de la contribution financière.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en Assemblée plénière
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE
